

## **AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET L'ASBL ESCHER KULTURLAF DU 11 JUIN 2011**

Entre :

**l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,  
Monsieur Martin KOX, échevin,  
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,  
Monsieur André ZWALLY, échevin,  
Monsieur Mandy RAGNI, échevine,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

et

**l'association sans but lucratif « Escher Kulturlaf asbl »**, établie et ayant son siège à Esch-sur-Alzette, 65, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F8555, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et pour les besoins de la présente convention par

XXXX  
XXXX

Dénommé ci-après « l'Association »

La Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre conclue en date du 11 juin 2011.

L'article 1 de ladite convention est modifiée comme suit :

- « 1. *L'Administration communale de la Ville d'Esch mettra à la disposition de l'Association :*
- a) *la somme de 10.000.-€ (dix mille euros) aux fins d'une participation aux frais d'organisation du « Escher Kulturlaf » ;*
  - b) *la somme de 10.000.-€ (dix mille euros) aux fins d'une participation au programme culturel organisé dans le cadre du « Escher Kulturlaf ». »*

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le \_\_\_\_\_

***Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette***

***Escher Kulturlaf Asbl***

Georges MISCHO, Bourgmestre

xxxxx

Martin KOX, Echevin

xxxxx

Pierre-Marc KNAFF, Echevin

André ZWALLY, Echevin

Mandy RAGNI. Echevine